

Conditions Générales de Ventes (CGV)

1-Présentation

L'ASTI est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 14 rue Michel Labrousse - 31 100 Toulouse. N° SIRET : 479 538 571 00049. L'ASTI est déclaré sous le numéro 733 104 405 31 auprès de la Préfecture de Haute Garonne.

2-Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objectif de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de formations professionnelles continues dispensées par L'ASTI.

La signature par le client de la convention de formation ou de la proposition commerciale emporte son acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV »). Le Client reconnaît à cet effet, que, préalablement à la Commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'ASTI, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

L'ASTI se réserve le droit de réviser les CGV à tout moment, les nouvelles CGV s'appliquant à toute nouvelle Commande, quelle que soit l'antériorité des relations contractuelles existant entre l'ASTI et le Client.

3-Description des prestations

L'ASTI propose un catalogue varié de formations destinées à l'apprentissage et la montée en compétence dans le domaine de la santé et la sécurité au travail. L'ASTI propose ses formations sous 2 formats :

- les formations « Intra » ➡ cette formation répond à un besoin de formation spécifique exprimé par un établissement ;
- les formations « Inter » ➡ il s'agit de formations proposées dans le catalogue de formations élaboré par l'ASTI. Il regroupe des salariés d'entreprises différentes et est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : www.ast-i.org/.

4-Inscription

Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 05 34 63 84 30 ou par mail à formation@ast-i.org. L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception de la convention de formation et/ou du contrat de formation dûment signé.

5-Annulation, abandon ou report du fait du client

Toute demande de report de dates de la part du client, d'annulation ou de modifications du nombre ou des participants, doit être communiquée par écrit à l'ASTI.

Le client peut annuler ou reporter sans frais une formation si cela intervient au plus tard 21 jours calendaires avant la date du début de la formation. Après ce délai, quel qu'en soit le motif, à l'exception d'un cas de force majeure, l'ASTI se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- de 20 à 8 jours calendaires avant la formation : 50% de la commande
- de 7 jours calendaires au démarrage de la formation : 100% de la commande

6-Annulation, abandon ou report du fait de l'ASTI

L'ASTI se réserve le droit :

- d'ajourner un stage lorsque le nombre requis de participants indiqué dans la fiche programme n'est pas atteint,
- d'annuler ou reporter une formation en cas de force majeure.

L'ASTI en informe le client par écrit et lui propose une nouvelle date dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation dans ces hypothèses.

7-Interruption de la formation

En cas d'interruption dûment justifiée, l'ASTI ne facturera que les journées effectivement suivies ou réalisées mais se réserve le droit de facturer l'intégralité des journées.

Dans ces dernières conditions, elles ne pourront être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle.

8-Assiduité – Certificat

Les stagiaires doivent, conformément à la réglementation, signer par demi-journée, la feuille d'émargement validée par le formateur. En fin de stage, un certificat de réalisation de formation est remis au stagiaire. Un certificat d'assiduité est adressé à son employeur avec la facture.

9-Condition de règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA aux taux en vigueur. Nos devis ont une durée de validité de 2 mois. Nos prestations sont payables comptant à réception de facture par virement. Pour les formations longues (IDEST...), un paiement par acomptes vous est demandé : 40% à l'inscription, 30% à mi-parcours, 30% à la fin de la formation. Nous n'acceptons pas la subrogation de paiement par les OPCO. Les inscriptions sont validées à réception du virement du 1^{er} acompte.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, L'ASTI se réserve la faculté de suspendre de plein droit, jusqu'à complet paiement du prix de ladite facture, toute nouvelle formation à venir qui serait commandée par le Client et pourra appliquer des intérêts de retard de trois fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant TTC de la facture impayée correspondante.

10-Obligations des parties et force majeure

L'ASTI s'engage à dispenser la formation dans les délais et conformément aux spécifications de l'offre acceptée par le Client. L'ASTI s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour parvenir à l'objectif pédagogique visé sans garantie de l'atteindre par le stagiaire. L'obligation de l'ASTI s'analyse en une obligation de moyens. L'ASTI ne pourra être tenu pour responsable de l'échec des stagiaires à tout examen sanctionnant la formation dispensée.

Le client s'assure et certifie que chaque participant qu'il inscrit remplit bien les prérequis exigés pour le suivi de la formation envisagée. Le client s'engage à payer la prestation dans les conditions et délais prévues aux présentes CGV.

11-Prise en charge OPCO

Si le client bénéficie d'un financement par un opérateur de compétence (OPCO), il doit faire la demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de nous fournir l'accord de financement avant le début de la formation. Dans le cas où l'ASTI ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

12-Force majeure

Ni l'ASTI, ni le client ne pourront être tenus pour responsables ou considérés comme ayant failli à leurs obligations contractuelles pour non-exécution, exécution partielle ou tardive d'une obligation leur incombant au titre du contrat lorsque la cause de ladite non-exécution, exécution partielle ou tardive sera due à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les cours et tribunaux français.

13-Propriété intellectuelle et programme de formation

L'ASTI est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients.

À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par L'ASTI pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de L'ASTI.

À ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord express de l'ASTI. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totales ou partielles des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique du groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

14-Protection des données

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de L'ASTI en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en adressant une simple demande écrite à l'ASTI.

15-Litiges

En cas de litige entre l'ASTI et le client, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut et en dernier recours, le Tribunal d'Instance de Toulouse sera seul compétent.

MAJ le 03/04/2024

ASTI, Association de Santé au Travail Interservices

INTERVENTION - CONSULTATION - FORMATION - RECHERCHE

14, rue Michel Labrousse 31100 Toulouse - Tél. : 05 34 63 84 31 - Mail : asti@ast-i.org - Site internet : www.ast-i.org
Organisme de formation enregistré sous le numéro 73 31 0440 0531 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat